



Commune de Bottens

Année 2019

Rapport de gestion



Bottens, le 6 mai 2020

MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2020 - 05
relatif au
Rapport de gestion 2019.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le rapport de gestion 2019 de la Municipalité.

Comme les années dernières, celui-ci est structuré par Municipale ou Municipal, en traitant les faits marquants des dicastères dont elle ou il a la charge.

Ce rapport de gestion est précédé d'une table des matières afin de faciliter un repérage rapide des différents points traités.

Les rapports de gestion des différentes associations dont Bottens fait partie sont disponibles sur les sites internet respectifs de chaque association. Les adresses de ces sites figurent sur le site internet de la commune.

Rapport de gestion 2019

Table des matières

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, Syndic.....	6
Séances de Municipalité	6
Préavis.....	6
Collaboration avec d'autres communes.....	6
Routes	6
Aménagement du territoire.....	7
Police des constructions	7
Associations Régionales - ARGdV (Association du Gros-de-Vaud) et Lausanne Région.....	8
Personnel communal	8
Télécommunications.....	9
Service de déneigement	9
Les points marquants pour Patricia Riva, vice-Syndic	10
Associations régionales.....	10
Lausanne Région-Commission Senior.....	10
Affaires culturelles et loisirs	10
Journal Contact	10
Sociétés Locales	10
Nouveaux habitants.....	11
Jumelage	11
Transports Publics.....	11
Transports Lausannois (TL)	11
Informatique	11
Épuration et assainissement.....	12
STEP	12
Épuration	12
Régionalisation	12
Parcs et Espaces verts.....	13
Espaces verts.....	13
Décorations.....	13
Éclairage public.....	14
Les points marquants pour Carine Delpierre, municipale.....	15
Passeport vacances.....	15
Croc' Lionceaux.....	15

ASIRE	16
Collège des Lionceaux - répartition des élèves.....	16
ARASPE.....	18
Facture sociale	19
Aînés	19
AVASAD.....	19
EFAJE	20
Les points marquants pour Christian Jaquier, municipal.....	21
Refuge.....	21
Bâtiment du chemin des Placettes N° 3	21
Bâtiment du chemin du Cottin N° 2.....	21
Maison de commune	22
Salle polyvalente et buvette	22
Chauffage.....	22
Collège des Lionceaux.....	22
Concierges.....	22
Sécurité publique.....	23
SDIS Haut-Talent.....	23
Protection civile (Organisation Régionale de Protection Civile du Gros de Vaud)	24
Les points marquants pour Gérard Stettler, municipal	25
Forêts	25
Groupement forestier de la Menthue	25
Déchets – Ordures ménagères	26
Les instruments de financement	26
La taxe au poids	26
La taxe de base	26
Matériaux récoltés et éliminés	26
Quelques chiffres intéressants	27
Services industriels.	27
Service des eaux.....	27
Chiffres clés.....	27
Conclusion.....	29

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, Syndic

Séances de Municipalité

En 2019 La municipalité s'est réunie à 47 reprises. Elle a traité 1465 objets. Les séances se déroulent en principe à 17h00 à dans la salle de la municipalité de la Maison de Commune.

Nous avons rencontré durant l'année 2019 plusieurs entités comme la DGMR ainsi que différents représentants de l'état, de communes ou d'associations.

Nous profitons également de rencontrer, souvent en première partie de séance, différents prestataires qui peuvent ainsi nous expliquer les projets que nous leur avons confiés ainsi que leur état d'avancement.

Nous avons aussi organisé des séances spéciales, hors agenda, comme des séances de planification du budget ou autre.

Nous avons également participé à des séances d'information, organisées par diverses associations ainsi qu'à des formations pour le personnel ou nous-même.

Préavis

Durant cette année, la municipalité a préparé et présenté 14 préavis au Conseil communal.

Les municipaux en charge de ces dossiers ont rencontré les commissions ad hoc, la CoFin et la CoGest afin de pouvoir argumenter leurs préavis et répondre à leurs questions.

Notre secrétaire et notre boursière ont également participé à plusieurs séances afin de répondre à des questions spécifiques.

Collaboration avec d'autres communes

Cette année nous avons à nouveau partagé quelques collaborations avec la commune de Poliez-Pittet. Il s'agit pour l'instant du début de cette collaboration et nous cherchons encore d'autres synergies afin de la développer.

Comme les années précédentes, nous avons et gardons des contacts historiques avec la commune de Renens. Nous échangeons avec eux sur différents problèmes et ils nous amènent souvent les réponses à nos questions, surtout en ce qui concerne l'entretien des zones vertes communales.

Routes

Aucune réfection n'a été planifiée en 2019. Cependant nous avons rédigé un préavis pour la pose d'une bordure à la route de Froideville.

Ce préavis ayant été accepté, les travaux ont été réalisés ainsi que la pose du tapis définitif. Cette dernière étape était financièrement intégrée dans la réfection de la route elle-même.

L'année 2019 a été l'année de la préparation technique des travaux de réfection de la RC501.

Pour ce faire, nous avons reçu à plusieurs reprises des représentants de la DGMR. Comme nous l'avons relaté lors des différents Conseils, nous avons fait pressions pour réduire la durée de ces travaux à une durée supportable. Si le timing peut être respecté, il s'agira finalement de deux fois 8 mois de travaux (été 2021 et été 2022) entrecoupés par une réouverture de la route durant l'hiver 2021-2022.

Notre réseau routier communal nécessite des travaux ponctuels urgents. Ceux-ci sont effectués soit par notre employé communal, soit sur mandat par des entreprises locales.

Plusieurs opérateurs, (gaz, électricité, télévision, etc...) procèdent à l'entretien de leurs réseaux et de ce fait pratiquent des chantiers sur nos routes. Ces fouilles leur sont facturées sur la base du forfait Swisscom, soit à raison de CHF 445.00 le trou. La remise en état au statu quo ante n'est pas comprise dans ce montant et incombe entièrement aux entreprises concernées.

Aménagement du territoire

Notre PACom (anciennement PGA) a été mis à l'enquête début 2020.

Notre zone réservée est en vigueur depuis sa mise à l'enquête jusqu'à l'entrée en vigueur du PACom. Elle nous permet de gérer les projets de notre commune de manière à préserver les droits du futur PACom.

Le Conseil communal a accepté un préavis (2019-07) qui nous a permis d'adapter les règles du Carro Nord afin de mieux correspondre aux attentes actuelles en matière de logement.

Police des constructions

Notre choix d'avoir un prestataire supplémentaire comme référence conseil en matière de police des constructions a été reconduit cette année. Ce choix n'a cependant pas de conséquence financière pour la commune. En effet, nous refacturons l'ensemble des frais et des factures de notre mandataire aux propriétaires concernés. Ce choix est une solution gagnante aussi bien pour la commune que pour les propriétaires concernés. Elle constitue l'assurance que, lorsque le permis de construire est délivré, aucun recours ne soit possible. Ce qui évite tout arrêt du chantier et toute complication dans le financement dudit chantier.

Nous continuons à collaborer également avec le STI (Service Technique Intercommunal) pour les affaires simples ne nécessitant pas des compétences professionnelles pointues.

En 2019 nous avons délivré un peu plus d'une vingtaine de permis de construire. Nous avons également procédé aux visites de fin de chantier nécessaires à la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser.

Associations Régionales - ARGdV (Association du Gros-de-Vaud) et Lausanne Région

L'ARGdV a bien eu quelques projets en 2019 mais aucun de ceux-ci n'ont eu de répercussions sur notre commune.

Il en est de même avec Lausanne Région. Cette association a beaucoup de projets, mais ceux-ci concernent toujours beaucoup plus le tissu économique de la région Lausannoise que notre commune.

Ces associations communiquent régulièrement sur leurs différentes activités par le biais de mails ou de flyers. Ces informations sont à disposition à l'administration communale et sont souvent reprises sur notre site Internet.

Personnel communal

Notre équipe administrative fonctionne très bien et en parfaite symbiose.

Notre effectif au 31 décembre est de :

1 secrétaire Municipal à 90%

1 boursière à 43 %

1 secrétaire communale à 40%

2 concierges (40% chacune)

1 employé communal à 100%

3 employés à l'heure.

Il est à noter que notre secrétaire municipal est au service de la Municipalité depuis bientôt quatre ans.

Monsieur Bingelli, notre employé communal remplit parfaitement sa mission et est parfaitement polyvalent. Il peut compter sur la collaboration de Monsieur Henry Guignard, engagé à l'heure, pour lui porter main forte lors d'actions particulières. De plus Monsieur Guignard le remplace quand il est en vacances ou à l'ORPCi.

Nous utilisons les services de Monsieur Jean-Claude Gueissaz, aussi engagé à l'heure, qui remplace environ deux fois par mois Monsieur Guignard à la déchetterie.

Monsieur Joseph Ecofey a fait valoir son droit à la retraite à fin 2019 après avoir collaboré de très nombreuses années avec notre commune. Nous savons que, bien qu'il ne soit plus employé de la commune il veillera, comme il l'a toujours fait, à garder propre certains endroits de notre village. Nous tenons par ces quelques lignes à le remercier encore une fois pour son engagement et lui souhaitons une belle et heureuse retraite.

Monsieur Paul Nicod, que tout le monde appelle affectueusement Paulet, remonte fidèlement l'horloge communale, semaine après semaines, année après année.

Fin 2019, nous avons reçu la démission de Madame Gaudard, aide-concierge.

Télécommunications

Les différents opérateurs de télécommunications qui offrent leurs prestations dans notre village adaptent leurs infrastructures aux nouvelles technologies. Ce qui génère des travaux visibles sur nos routes, par exemple pour tirer de la fibre optique, ainsi que le remplacement de certaines parties techniques de leur matériel.

Service de déneigement

Il est toujours compliqué de résumer le service hivernal sur une année civile. En effet, celle-ci se compose de deux saisons hivernales bien distinctes.

Heureusement, aussi bien l'hiver (2018-2019) que l'hiver (2019-2020) ont été particulièrement cléments. Nous avons ainsi pu faire face au déneigement avec nos propres moyens, sans devoir recourir à des prestataires externes.

En semaine, le service neige est assuré par le personnel communal. Afin de respecter le droit du travail, ce service est assuré le week-end par deux collaborateurs engagés à l'heure.

Le déneigement des trottoirs est assuré par Monsieur Henri Guignard, alors que celui du haut du village est effectué par Monsieur Jean-Pierre Staub.

Comme les années précédentes, nous avons acheté en fin d'année un stock de sel à neige afin de pouvoir faire face à de possibles conditions climatiques sévères. La fin de la saison 2019 à été clémente. De ce fait le sel acheté sera stocké et utilisé ces prochaines années.

Les points marquants pour Patricia Riva, vice-Syndic

Associations régionales

Lausanne Région-Commission Senior

Patricia Riva fait partie de la commission Seniors. Cette commission s'est réunie 3 fois en 2019.

Le 21 mars a eu lieu la journée « Politiques publiques : la place des seniors dans nos communes ».

Durant cette journée de réflexion le **rapport d'analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région** a été remis aux participants.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le rapport d'activités 2019 de Lausanne Région page 31. <https://www.lausanneregion.ch/organisation/statuts-et-rapports-dactivites/>

Affaires culturelles et loisirs

Journal Contact

En 2019, le journal Contact a publié trois numéros. L'équipe se compose de :

- Pascal Moullet : rédacteur en chef
- Patricia Riva : photos, mise en page, rédaction, publicité
- Carine Delpierre : rédaction
- Philippe Guignard : rédaction
- David Vergères : rédaction

En début d'année, Patricia Riva annonce sa volonté de quitter le journal pour la fin de l'année, ainsi que toutes les tâches relatives au journal qui lui incombent : Rédaction, mise en page, annonceurs, reportages photos.

La remplaçante pour la mise en page sera Nadège Bober-Kahn. La question se pose de l'achat des logiciels de mise en page : Adobe Indesign et Photoshop. La version en possession de Mme Riva s'avère ne pas être compatible avec le Macintosh de Mme Bober-Kahn. Il est donc mis au budget 2020 une somme de 300.- afin de pouvoir louer les logiciels Adobe 3 mois /année (1 mois par parution.) Il n'est pas nécessaire d'opter pour un abonnement annuel. Cette somme sera dorénavant ajoutée aux frais habituels du journal.

Sociétés Locales

L'assise des sociétés locales s'est tenue le 12 novembre 2019. Cette année il n'est à déplorer aucune cessation d'activité pour une société locale de Bottens.

Une nouvelle société peine à se mettre sur pied par manque de volontaires : Bot'animation. Cette société initiée par David et Sarah Vergères a pour but de rassembler un pool de volontaires bénévoles qui serait à même d'aider lors des manifestations.

La Municipalité décide de poursuivre comme l'année passée et de remettre un bon d'une valeur de 500.- maximum/ 1 année à chaque société à faire valoir sur une location (salle polyvalente, buvette ou refuge). Ce bon n'est pas remis au « Marché de Noël » qui loue les places aux artisans et reverse les bénéfices à une association.

Cette année, le 1^{er} août a été organisé par la Jeunesse de Bottens. La présidente du Conseil Communal a accepté de faire le discours. La fête s'est bien déroulée et la jeunesse a parfaitement su mener à bien notre fête nationale. Ils souhaitent réitérer pour 2020.

Il avait été décidé que la page www.bottens.ch/manifestations/liste-des-manifestations soit la liste officielle des manifestations. Ceci permet à chaque société d'avoir un contrôle sur ses propres manifestations, sur des erreurs de transcription ou sur l'annulation éventuelle d'une manifestation. Actuellement il y a encore des erreurs de la part de la webmaster qui passent inaperçues, provoquant des malentendus.

Nouveaux habitants

Une coutume s'est installée depuis la création de la fête de la patate. Celle d'accueillir les nouveaux habitants le vendredi soir lors de la raisinée. Devant le peu de participation en 2017, la Municipalité avait décidé de faire une année sur deux, annulant la cérémonie en 2018. Finalement il est décidé de changer la formule et d'accueillir les nouveaux habitants avec les jeunes ayant atteint leur majorité cette année et de leur consacrer une soirée. Cette soirée a eu lieu au refuge en présence des sociétés locales et a fini par un apéritif dînatoire. Cette nouvelle formule a permis des échanges entre la Municipalité, les sociétés et les nouveaux habitants. Le constat est très positif pour chaque participant.

Jumelage

Aucun changement pour le jumelage Bottens-Guéréins. Personne ne s'est annoncé pour présider une société sur le jumelage. Cependant des conscrits ont initié l'envoi d'un courrier à tous les conscrits de cette année. Des Guérinois sont venus à la fête de la patate et des nouveaux liens semblent se tisser et motiver une poignée de Bottanais et de Guérinois.

Transports Publics

Transports Lausannois (TL)

Actuellement, le projet de repeindre l'abribus a complètement été abandonné. En effet, la Municipalité ne veut pas dépenser de l'argent pour un abribus qui a déjà bien vécu et qui sera déplacé pendant les travaux de la RC-501 Bottens-Cugy. Une nouvelle réflexion sera faite en temps voulu.

2 séances des « communes du réseau régional Ouest des tl » ont eu lieu (avril et novembre). Lors de la séance de novembre, les TL nous ont présenté le QMS : Mesure de la Qualité du Service. Pour Bottens cela signifie que la qualité du séjour à l'arrêt du bus est dorénavant mesurée. L'arrêt et l'abribus appartiennent à la commune qui doit les entretenir. Différents critères sont pris en compte : Sécurité, accessibilité, confort. Le QMS est récent, à ce jour aucun rapport n'a été envoyé.

Informatique

Le serveur de la commune ne sera plus sous garantie en juillet 2021. Ce qui signifie qu'en cas de panne il n'y a plus de garantie pour le remplacement des pièces de rechange. Cependant la Municipalité a décidé de continuer avec le serveur actuel dont la dépense d'investissement ne sera pas amortie avant 2023 (10 ans).

Pour le futur remplacement du serveur actuel, La Municipalité s'est penchée sur différentes possibilités. Nous décidons de garder le serveur encore 2-3 ans afin de trouver la meilleure des solutions.

L'achat d'un ordinateur portable a été mis au budget 2019. Cet ordinateur a été acheté afin d'avoir un PC de réserve au greffe, mais avant tout, pour que la boursière puisse nous faire des présentations en salle de municipalité avec le beamer. En effet, le PC de la boursière tout comme le PC du greffe sont des ordinateurs fixes. Ce pc portable permet de se connecter au serveur et la boursière gagne du temps et évite des sources d'erreur en travaillant le budget (entre autres) avec nous directement sur le fichier original et non sur une copie. Nous avons pris le parti de ne pas passer par OFISA et d'acheter un ordinateur simple et bon marché pendant les soldes.

Épuration et assainissement

STEP

Le décanteur secondaire avec les pierres de lave a un bras (springler) qui fait passer l'eau au-dessus des pierres de lave en tournant. Ce bras se bloque depuis longtemps provoquant un rinçage des pierres de lave et rendant inefficace le traitement de l'eau. L'employé communal a fait de son mieux pour le réparer mais le problème a empiré jusqu'au jour où la DGE (Direction Générale de l'Environnement) nous a demandé de le réparer. Même si une régionalisation des STEP est prévue, la commune est tenue de maintenir la STEP en bon état de fonctionnement pour éviter toute pollution de l'eau.

L'entreprise ALPHA Wassertechnik a effectué un travail sur l'axe du bras. Cette réparation n'a pas eu l'effet escompté. Nous avons mandaté M. Jean-Pierre Staub, habitant de Bottens afin de trouver une solution. Finalement il a téflonné la base de l'axe et depuis le bras tourne sans problème.

Plus tard c'est la pompe de recirculation (vieille de 14 ans) qui a montré des signes de fatigue. Elle a dû être réparée rapidement par le fabricant.

Nous avons dû faire le contrôle de la citerne de chlorure ferrique qui a lieu tous les 10 ans.

Épuration

En février Monsieur Dominique Nicod nous a signalé un trou suspect qui s'agrandissait sur le bord du chemin de la Soucette. L'entreprise Tzaut est intervenue immédiatement et a constaté qu'un trou béant sous le chemin mettait en péril la stabilité même du chemin bétonné. Les anciens collecteurs trop vieux ont laissé fuir l'eau qui a fini par raviner toute la terre sous le chemin. En 2 jours le problème a été résolu et le chemin à nouveau praticable.

Les grandes précipitations, comme celles que nous avons connu en décembre, se répercutent sur bon nombre de collecteurs vétustes et sous-dimensionnés.

Régionalisation

- En 2019 les membres du COPIL (comité de pilotage) dont fait partie Patricia Riva se sont réunis 12 fois au cours de l'année. La commissions « Technique et foncier » dont fait également partie Patricia Riva s'est réunie 8 fois. La commission « Finance et juridique » s'est réunie 8 fois.
- Le COPIL a élaboré des statuts pour cette association, qui portera le nom de « **Association STEP Echallens-Talent** » (ASET). Ces statuts ont été soumis aux exécutifs après une séance d'information.

- Des commissions ont été nommées au sein des législatifs de chaque commune. 2 séances d'information ont eu lieu pour les commissions qui doivent faire un rapport sur les statuts proposés. Le dossier est en cours.
- Étude technique : Sur le site actuel de la STEP d'Echallens, il est prévu de construire une nouvelle STEP pour la régionalisation avec réutilisation de certains ouvrages existants. Cette STEP permettra les traitements exigés par l'Etat (azote et micropolluants), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La parcelle affectée en zone à bâtir ne dispose pas de la surface suffisante, la nouvelle installation nécessite une emprise de quelques 4'000 m² sur la parcelle adjacente (surface d'assolement). Le dossier est en cours.
- Réseau régional : Le regroupement des eaux usées sur la nouvelle STEP régionale nécessite la mise hors service des STEP existantes et la création d'un nouveau réseau de raccordements. L'étude est en cours.
- Aspects financiers et clé de répartition : Le projet implique des investissements totaux estimés à 38 millions de francs (STEP et réseau). Ces investissements bénéficieront de subventions fédérales et cantonales (le montant exact n'est pas encore confirmé). C'est l'association ASET qui investira. Les communes n'auront pas à investir. Le projet n'aura aucun impact sur les plafonds d'endettement communaux. L'ASET disposera de son propre plafond d'endettement. Le dossier est en cours.

Parcs et Espaces verts

Espaces verts

Un hêtre a dû être abattu au bord de la Rte de Thierrens, entre l'entreprise Pittet et la salle polyvalente. Il était pourri et dangereux. Il n'est pas prévu de le remplacer.

Un grillage a été posé par l'employé communal entre l'entreprise Pittet et la salle polyvalente. En effet, cette bande de terre avec haie vive était devenue un raccourci pour les mamans et enfants se rendant à l'école. Ces passages fréquents tassent la terre et cassent les branches des arbustes.

Mauvaises herbes : Un traitement à l'eau chaude a été fait cette année par une entreprise de la région. 3 passages ont été réalisés à différents moments de la belle saison et le constat est négatif. En effet, en plus d'être onéreuse, cette technique est lente, consomme beaucoup d'eau et nécessite que l'employé communal participe à ce travail. Au final, les mauvaises herbes reviennent assez rapidement car ce traitement ne détruit pas les racines. L'expérience ne sera pas reconduite.

M. Sébastien Longchamp nous informe de la présence de chenilles processionnaires dans le cordon boisé à la sortie de Bottens à droite sur la route de Poliez-le-Grand. Ce cordon boisé borde un chemin emprunté par des promeneurs. Une somme est mise au budget car un arrêté du Conseil d'Etat exige la lutte contre les chenilles processionnaires dès leur apparition.

Décorations

Nous constatons que les 8 décors de Noël achetés en 2018 sont un peu insuffisants vu la longueur de la route de Thierrens. Afin que les commerces bénéficient d'un décor en face de leur établissement, et vu qu'il reste de l'argent qui avait été budgété, la Municipalité décide de racheter 2 décors supplémentaires.

Les sapins dans nos forêts souffrent du changement climatique et se font rares. Le peu qu'il reste sont rachitiques et peu fournis. Comme chaque année, il faut choisir un sapin pour le carrefour du Caro et pour les églises. Un sapin trop grand est difficile à installer par l'employé communal et tout aussi difficile à décorer. La décision est prise de les acheter. La Municipalité décide d'offrir également 1 sapin

pour chacune des églises. Le choix se porte sur des sapins Nordmann de 3,5 mètres. Ce sont des sapins bien fournis et coniques. Leur petite taille permet de les décorer aisément et d'accentuer plutôt sur la décoration et les lumières et non sur la hauteur.

Éclairage public

Suite à une remarque d'une habitante du chemin du Ru, 3 lampadaires ont été remplacés en Daillens. En effet, c'étaient les 3 plus vieux lampadaires du village. 1 ne fonctionnait plus et les 2 autres diffusaient une lumière lugubre et insuffisante. Les poteaux ont été conservés. Seules les têtes ont été remplacées par des luminaires modernes à LED.

Les points marquants pour Carine Delpierre, municipale

Passeport vacances

Le coût unitaire d'un Passeport traditionnel est en 2019 de CHF 94.07, soit 6.46 de plus qu'en 2018. Cette augmentation est due aux diverses activités organisées dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du Passeport.

Le nombre de Passeports délivré a nettement chuté.

De 16, nous passons à 5. De plus, nous avons délivré 9 Passeport Farniente en 2018 et n'avons reçu aucune demande en 2019.

Bottens propose depuis des années l'activité du four à pain et celle du labyrinthe. La première a accueilli 44 enfants. La seconde a dû pour la deuxième année consécutive être annulée, toujours en raison de fort mauvaises conditions météorologiques. Les organisateurs ont par ailleurs souhaité se retirer.

Croc' Lionceaux

La convention de subventionnement établie entre la commune et l'association a été renouvelée. La participation de la commune se monte à CHF 1872.75 mensuels.

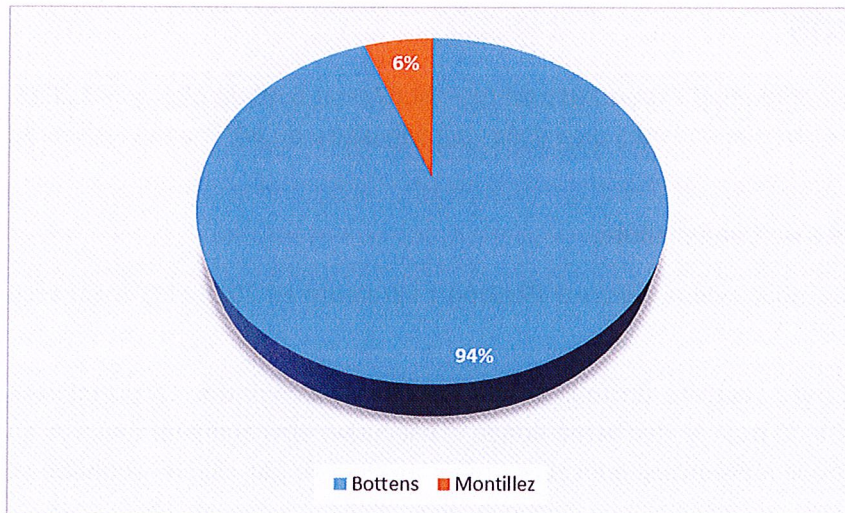
La commune met toujours à disposition la salle polyvalente. En outre, si besoin est, la salle du conseil communal peut-être utilisée. Un système de sécurité pour les fenêtres a été installé.

L'association s'engage à assurer la garde et le repas de midi, du lundi à vendredi, de la fin des cours à la reprise de ceux-ci, pour les enfants de 1H à 6H.

ASIRE

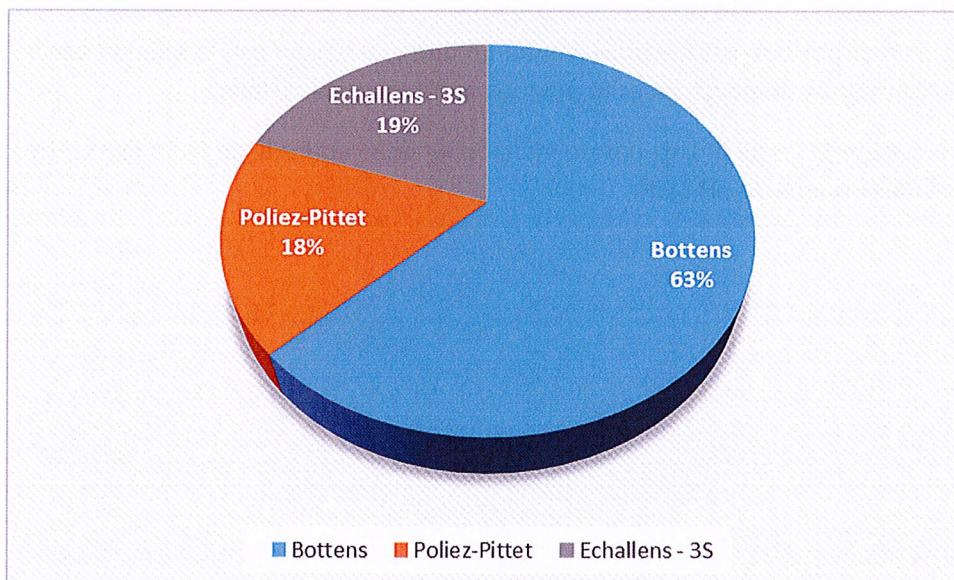
Collège des Lionceaux - répartition des élèves

A la rentrée 2019, 105 élèves de 1 à 6P fréquentent notre collège. Le tableau ci-dessous montre leur provenance et les années de programme dans lesquelles ils se situent.



99 élèves proviennent de notre commune et 6 de la commune de Montillez.

Répartition géographique des enfants de Bottens



Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution du nombre d'élèves scolarisés.

Comme on peut le voir, nous allons vers une diminution des effectifs.

Année programme	Effectifs
Rentrée 2022	11
Rentrée 2021	17
Rentrée 2020	13
1P	23
2P	12
3P	18
4P	22
5P	11
6P	17
7P	21
8P	12
9S	14
10S	10
11S	6

Les délégués de notre commune à l'ASIRE sont Carine Delpierre (vice-présidente), Sophie Frey et Lucien Ecoffey.

Les suppléants sont Nicolas Tzaut et Georges Longchamp.

Le conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises, les 15 janvier, 26 mars et 24 septembre.

10 préavis ont été présentés : les comptes, le rapport gestion et le budget, seul préavis de l'année à avoir été amendé. Puis, à 7 reprises des demandes d'octroi ont été effectuées.

La liste ci-dessous en précise le contenu :

- crédit de construction de CHF 4'320'000.00 pour l'extension du site de Goumoëns-la-Ville ;
- crédit de CHF 85'000.00 destiné à l'acquisition et à la pose d'un système de filtration des particules de chlore dans l'eau de la piscine au collège des Trois-Sapins à Echallens ;
- crédit de construction de CHF 8'250'000.00 pour l'extension du site scolaire des Trois-Sapins à Echallens ;
- crédit de CHF 340'000.00 pour la réalisation des travaux d'assainissement de l'installation de chauffage du collège intercommunal de Poliez-Pittet ;
- crédit de CHF 510'000.00 pour la réfection de la toiture de la salle de gym et de la dalle située sous la cour du collège des Trois- Sapins à Echallens ;
- crédit d'investissement de CHF 220'000.00 pour le câblage (réseau internet) des bâtiments propriété de l'ASIRE ;
- crédit de CHF 70'000.00 pour l'expertise des bâtiments du site des Trois Sapins à Echallens ;

Les comptes 2018 présentent un excédent de revenus, avant répartition, de CHF 2'089'149.11. Cet excédent a été réparti en amortissements extraordinaires (remboursements de prêts hypothécaires pour réduire les charges d'intérêts : CHF 878'322.69).

Par ailleurs, 40.- par habitant ont été redistribués aux communes (CHF 1'112'160.00)

Enfin, CHF 98'666.41 (excédent des produits) ont été reportés au capital.

Le budget prévoyait un coût par habitant de CHF 631.92. Finalement, ce coût s'élève pour 2019 à CHF 580.71.

Remarque : L'amendement concerne le point relatif aux camps et aux diverses sorties. Le comité intercommunal a augmenté de CHF 86'000.00 la somme proposée par le CODIR (CHF 654'000.00) pour les camps, courses et spectacles. Cela compense ainsi en grande partie la perte de la contribution au financement des camps, courses et spectacles versée auparavant par les parents.

	2019	2018	2017	2016	2015
Coût par habitant	580.713	551.41	546.36	551.74	558.90
Coût total	753'764	696'429	677 486	673 117	715 951

ARASPE

En 2019, les deux assemblées intercommunales ont eu lieu, le 6 juin à Mex pour les comptes et le 4 décembre à Villars-le-Terroir, pour le budget. Lors de l'assemblée du 6 juin, le Comité directeur a proposé d'utiliser une partie de l'excédent pour permettre une réforme complète de la politique salariale, et de restituer le surplus aux communes. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée intercommunale.

Plusieurs changements ont eu lieu au Codir. Monsieur Jacques Marchand, vice-président, Municipal au du Mont-sur-Lausanne, a démissionné. Il a été remplacé par le nouveau Municipal des affaires sociales, Monsieur André Guex. Madame Sandrine Favre, Municipale à Saint-Barthélemy a démissionné de ses fonctions politiques en juin 2019. Elle a été remplacée lors de l'assemblée intercommunale du 6 juin par Monsieur Olivier Berthoud, Municipal à Vufflens-la-Ville. La Secrétaire du Codir, Madame Martine Seiler a également démissionné fin 2018, et a été remplacée par Madame Christine Gozel, en début d'année. Monsieur Didier Chapuis, Municipal à Penthalaz a accepté de reprendre la vice-présidence du Codir.

Le Codir s'est réuni à 9 reprises durant l'année pour ses séances ordinaires. Réforme de la politique salariale, visite des locaux de l'agence d'assurances sociales de Romanel, renégociation du loyer ont, entre autres, occupé le Codir durant cette année.

En fin d'année, le Codir a appris à regret la démission de la responsable des ressources humaines de l'ARASPE. Les candidats entendus à la suite de la mise au concours ne correspondant pas au profil du poste de nouvelles démarches de recrutement seront entreprises dès janvier 2020.

Sur le plan cantonal, le changement de Conseiller d'Etat et la restructuration du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont généré un certain manque de visibilité quant à la continuité de la politique sociale. Le Conseil des régions d'action sociale (CdRAS) n'a pas pu encore rencontrer la nouvelle Conseillère d'Etat ; ce devrait être chose faite au premier semestre 2020. De son côté le projet de la mise en place d'une Unité commune CSR-ORP avance et des locaux ont été trouvés à Prilly, à côté de l'ORP. Il est prévu que cette nouvelle mesure débute au deuxième semestre 2020.

Ce rapport est hélas aussi l'occasion de relever la pénibilité du travail du personnel qui œuvre à l'ARASPE. Les incivilités, et parfois les violences, de certains demandeurs de prestations ont augmenté,

ce qui engendre de nombreux burn-out et va pousser le CODIR à mener une réflexion sur les actions à entreprendre pour le bien-être de ses collaborateurs.

	2019	2018	2017	2016	2015
Coût par habitant	27.23	28.01	28.55	25.21	24.69
Coût total	35 425	35 814	35 409	30 762	31 634

Facture sociale

La part communale n'a pas été déduite des montants avancés dans le tableau. En fait, il faut soustraire aux CHF 1,680 milliards de dépenses sociales 2018, CHF 800 millions de la part communale pour obtenir la part cantonale nette.

Par analogie, l'augmentation de la part cantonale est bien de 3,3% et non de 5%. Ce qui revient à une augmentation moins conséquente que celle des communes pour la même période (3,4%)

On soulignera les augmentations significatives suivantes :

PC à domicile et hébergement (+ 1,5 million). Le matériel de soins en EMS n'est plus, après décision du Tribunal fédéral, à charge de l'assurance maladie, mais à celle de l'Etat.

Assurance maladie (+ 19,1 millions). Cette augmentation est liée d'une part à la hausse des primes et d'autre part à l'introduction du subside spécifique limitant le taux d'effort à 12% du revenu imposable.

RI et participation cantonale à l'assurance chômage : (-5,8 millions). Cette tendance à la baisse est due à la diminution du nombre de bénéficiaires.

Prestations pour la famille et autres prestations sociales (+ 4,4 millions) : Cette augmentation est directement liée à celle du nombre de ménages bénéficiaires de ces prestations et de la Rente-Pont pour les personnes sans emploi de 60/61 ans.

	2019	2018	2017	2016	2015
En points d'impôts	14.71	14.63	15.02	14.66	14.37

Aînés

Le samedi 29 juin, nous avons eu la chance et le privilège de pouvoir découvrir, sous la houlette de "notre " Conseillère d'État, Madame Béatrice Métraux, les coulisses du Château. La visite a été suivie d'un apéritif gracieusement offert par Madame Métraux.

La journée s'est poursuivie par le repas de midi au Vaudois.

Le petit- déjeuner de Noël du 6 décembre a été agrémenté comme d'habitude par 2 classes, menées avec entrain par leurs enseignantes, dont il est bon de rappeler ici la fidélité.

AVASAD

Le conseil d'administration ayant décidé de dissoudre partiellement le fonds des communes, la contribution par habitant s'élève à CHF 92.00 pour un montant budgétisé de CHF 95.00

En effet, l'entier de la facture de l'AVASAD est repris par le canton depuis le 1^{er} janvier.

	2019	2018	2017	2016	2015
Coût par habitant	92.00	94.00	93.00	90.00	84.50
Coût total	116'196	116 560	113 460	115 290	103 597

EFAJE

L'accueil en milieu familial et l'accueil préscolaire sont organisés par l'EFAJE.

Le nombre d'heures de fréquentation de ces différents accueils ne nous a pas encore été communiqué.

	2018	2017	2016	2015
Administration	10 193	10 089	10 530	9 023
Accueil familial de jour	53 369	38 824	45 495	31 965
Accueil Préscolaire	79 697	87 594	73 110	61 185
Accueil parascolaire total	9 691	1 004	0	0
Total	152 951	137 512	129 135	102 173

Les points marquants pour Christian Jaquier, municipal

Refuge



Le refuge a été loué à **123** reprises durant l'année.

Travaux réalisés : réfection et remise à niveau de toutes les dalles qui borde le refuge, entretien de la toiture (tuiles cassées), dépannage et changement de la pompe à pression d'eau, protection anti-feu sous le couvert à grillades, fabrication et pose de deux cheminées, un grill est en construction, toute la marchandise en acier est offerte par l'entreprise de serrurerie Chies-Lopes de Bottens, toute la construction est effectuée et offerte par le municipal. Divers réparations et entretien électricité. Coût global CHF 12'300.

Produit de locations : CHF 26'630.

Bâtiment du chemin des Placettes N° 3

Travaux réalisés : changement complet de l'escalier de trois marches à l'est du bâtiment. Fraisage et débouchage de la canalisation des eaux usées. Réfection de la ventilation des canalisations à l'intérieur de la sous toiture. Changement complet du collecteur chauffage au sol de l'appartement sous-combles. Peinture complète du hall côté ouest.

Suite à la recherche d'une fuite sur l'alimentation d'eau du bâtiment, nous avons constaté que le tuyau est perforé en dessous des marches de l'escalier de l'entrée ouest. Comme la vanne de fermeture date d'une trentaine d'années, il a été décidé de changer l'alimentation au complet. Une conduite provisoire a été posée depuis la BH qui se situe à une vingtaine de mètres du bâtiment.

Compte tenu des importants travaux à réaliser, ouverture d'une fouille sur la cour du collège et de l'église et en raison des prochains travaux de mise en séparatif du chemin des Placettes, nous avons cherché une alternative. Des offres ont été demandées à plusieurs entreprises afin d'effectuer les travaux nécessaires au meilleur prix et au plus vite. Montant total des travaux : CHF 22'660.00.

La salle de classe est toujours louée aux "Petites Bottes" pour un montant de CHF 20.00 par semaine.

Bâtiment du chemin du Cottin N° 2

Travaux réalisés : quelques petits travaux d'entretien, électricité, lave-linge et sèche-linge, réparation d'une porte, d'un store et travaux d'isolation et de peinture.

Montant total des travaux CHF 3'500.00.

Maison de commune

Travaux réalisés : remplacement de la porte d'entrée qui mène au congélateur, par une entreprise villageoise et divers travaux d'entretiens CHF 5'573.00.

Les 125 cases du congélateur communal sont toutes louées. Les locaux du sous-sol sont utilisés comme entrepôts par nos sociétés villageoises.

Salle polyvalente et buvette

En 2019, la salle s'est louée à **24** reprises.

La buvette à **21** reprises.

La cuisine à **3** reprises.

Produit de ces locations : CHF 47'460.50 (y compris location ASIRE pour CHF 15'000.00)

Les nettoyages de la cuisine, la chambre froide, la buvette, les toilettes, la scène, les loges et l'intérieur des vitres se font durant les vacances de Pâques, d'entente entre nos deux concierges.

Pour répondre aux demandes de nos sociétés, nous avons fait construire deux caissons pour le rangement de matériel spécifique. Ces caissons ont été disposés dans les tiroirs sous la scène.

Achat de 10 tables en remplacement des tables usées. Pose de consoles pour retenir les tables, afin qu'elles ne glissent pas sur les tiroirs.

Le changement des douilles dans le sol pour le maintien des engins (barre fixe, etc.) a été fait durant l'automne par trois entreprises spécialisées. La salle est restée fermée durant une semaine.

Travaux réalisés à la buvette : construction d'une armoire de rangement pour le matériel de Croc'Lionceaux. Diverses réparations portes, chambre froide et entretien électrique, curage de canalisations.

Coût global des travaux : CHF 36'300.00.

Chauffage

Frais de chauffage : CHF 13'569.90 + CHF 4'136 à charge du collège des Lionceaux

Dernier achat de fuel : CHF 21'141.00 (en 2013/année 2014 partielle)

Collège des Lionceaux

Selon les exigences du Canton, nous avons dû procéder à l'installation d'un système d'alarme et d'évacuation en cas d'incendie. Diverses réparations et entretien CHF 9'170.00.

Concierges

Madame Gaudard, engagée en août 2018 comme aide-concierge, a donné sa démission pour le 31 janvier 2020.

Ce poste a été mis au concours. Cinq personnes ont postulé. Le choix s'est porté sur M. Andréoni qui habite Bottens. Mme Gaudard s'étant accidentée le 27 décembre, M. Andréoni l'a remplacée au pied levé dès le 28 décembre.

Sécurité publique

Après avoir enregistré 102 arrivées et 126 départs, Bottens comptait au 31.12.2019, 1313 habitants. La moyenne du nombre d'électrices et d'électeurs s'est établie à 867 personnes.

Durant l'année, une naturalisation a été réalisée sur la base du nouveau processus mis en place par le canton. Le demandeur a réussi avec succès toutes les étapes.

Le radar pédagogique a été installé sur tous les chemins de notre village. Il est réjouissant de souligner le peu d'excès de vitesse constaté. Ceux-ci se font essentiellement sur les grands axes de notre village. Nous continuons néanmoins de déplacer régulièrement notre radar sur les différentes routes communales, afin de toujours rendre attentifs les usagers.

Selon les contrôles effectués par la Gendarmerie cantonale, le pourcentage le plus élevé d'infractions sur Bottens est de 1,7 % des usagers. Alors que dans le Canton, il est 3,33 %

En début d'année, nous avons rencontré le sous-chef de poste de la Gendarmerie d'Echallens pour évaluer les risques et les besoins pour notre commune. Il en ressort les points positifs suivants :

- Il est constaté une diminution des incivilités dans la commune.
- Des patrouilles parcourent de temps à autres nos chemins et font des contrôles au refuge.
- À une fréquence d'environ tous les 3 mois, le poste de gendarmerie mobile se place soit sur le parking devant le collège des Lionceaux soit sur le parking en face du restaurant Li Garden. Les gendarmes partagent quelques recommandations avec les usagers.

Notre commune a été épargnée par les délits, petits ou gros, durant cette année.

Le concept Police population fonctionne bien. Dès qu'un véhicule suspect ou des personnes se baladent aux alentours des propriétés, la Gendarmerie est aussitôt avisée et une patrouille survient peu après pour effectuer les contrôles appropriés.



SDIS Haut-Talent

Au 1er janvier 2019, il y avait 50 sapeurs-pompiers répartis comme suit :

- 27 au détachement de premiers secours (DPS)
- 20 au détachement d'appui (DAP)
- 3 recrues

Durant l'année 2019, les groupes d'intervention ont été alarmés à 21 reprises, contre 47 en 2018.

Le 7 novembre 2019 s'est déroulé le recrutement cantonal. 6 personnes ont participé à cette séance. Au final, 4 candidats qui remplissaient les conditions d'engagement ont été retenus et effectueront leur formation de base au printemps 2020.

Heureusement pour les citoyens de notre association, pas d'événements majeur sur nos 5 communes.

Le comité Directeur s'est réuni à 13 reprises pour ses séances. 2 séances avec l'EM durant l'année et 2 séances du Conseil Intercommunal, en avril, l'adoption des comptes et en septembre le budget.

A chaque exercice, un membre du CODIR va apporter les salutations et le soutien des autorités politiques pour nos sapeurs-pompiers volontaires.

- Les charges s'élèvent à :	CHF.	198'875.69
- Les produits s'élèvent à :	CHF.	209'746.40
- Ce qui laisse apparaître un excédent de produits de :	CHF.	10'870.71

Le coût effectif par habitants s'élève à CHF. 12.14, pour un bassin de population de 8'485 habitants. Grace à son Commandant et son Etat Major, une très bonne ambiance et une symbiose règne dans notre SDIS.



Protection civile (Organisation Régionale de Protection Civile du Gros de Vaud)

Notre ORPC est constituée de 558 astreints (incluant 6 volontaires dont 1 femme). Afin de les épauler, nous retrouvons 3 professionnels, le Commandant, son remplaçant, un chef d'office et une secrétaire à 70%. Durant l'année écoulée, L'ORPCi a été mobilisée à 5 reprises.

- 1 fois en soutien à la gendarmerie Vaudoise pour mettre en place un délestage routier, suite à un important accident sur l'autoroute.
- 3 fois pour du soutien aux sapeurs-pompiers, suite à de gros incendies de fermes. Que se soit pour la subsistance ou l'éclairage de zones.
- 1 fois pour le déclenchement du plan canicule.

Je participe à deux séances dans l'année, au printemps pour l'adoption des comptes et en automne pour le budget. Le coût par habitant est à CHF 22.59, soit CHF 1.09 en dessous du budget.

Notre employé communal, Monsieur Nik Binggeli, a été promu caporal, chef de groupe pionnier.

Les points marquants pour Gérard Stettler, municipal

Forêts

Groupement forestier de la Menthue

La structure comptable du groupement comprend deux catégories de coûts. D'une part les charges générales d'administration, pour lesquelles les Communes membres participent selon une clé statutaire (surfaces et heures du garde forestier). Ces coûts sont sous maîtrise et stables depuis plusieurs années. D'autre part les charges d'exploitation des forêts. A l'instar des années précédentes, nous avons été impactés par les forces de la nature avec des vents violents, de la neige lourde sur le printemps, des attaques de scolytes et autres insectes qui sont venus endommager ou affaiblir nos peuplements. Pour le groupement, ce sont 4'555 m³ de bois malades ou renversés qui ont été exploités, pour un coût moyen de CHF 104,70/m³ et un prix de vente de CHF 57.-/m³. Pour rappel, l'exploitation des arbres infectés est obligatoire. Par contre, les subventions ne couvrent pas complètement la perte sur l'exploitation. Plus de 30% à 40% de la perte financière reste à la charge du propriétaire public, selon les catégories de forfait. Il n'y a pas d'aide pour l'exploitation des feuillus. Cette situation a fortement péjoré les coûts d'exploitation que nous avions planifiés pour 2019. C'est ainsi que la participation des Communes à l'excédent de charges est passée de CHF 100.- à CHF 204.50 par hectare, soit un dépassement de CHF 5'120,50 pour Bottens (49 ha).

En conclusion, la synthèse des indications ci-dessus montre qu'aujourd'hui, l'essentiel de nos actions est dicté par les coupes forcées dues aux scolytes et bois renversés. Dans un marché du bois dont les prix ont fortement chuté, il est clair qu'il n'est plus possible d'équilibrer ces opérations du point de vue financier. Les aides accordées par le canton pour les dégâts aux forêts permettent de soutenir les interventions, ainsi que l'économie, mais les propriétaires forestiers que nous sommes doivent aussi assumer leurs responsabilités, notamment lorsque des risques sanitaires sont reconnus.

Alors que nous avons préparé environ 100 m³ de bois, seules 4 personnes ont participé, avec beaucoup de mérite et sous une pluie battante, à la mise de bois 2019. Force est de constater que beaucoup de conditions qui faisaient de cette journée un évènement attendu ont changé et que cette manifestation ne correspond plus aujourd'hui à l'attente des habitants de Bottens. La municipalité a, dès lors, décidé de renoncer à l'organisation d'une mise de bois en 2020. Elle proposera cet été, à ceux qui sont intéressés, de commander du bois sous la même forme que la mise, c'est-à-dire en lots préparés selon le volume et l'assortiment souhaité.

Déchets – Ordures ménagères

Les instruments de financement

La taxe au poids

Pour rappel, le système de la taxe au poids a été choisi, car il applique au plus près la causalité directe. Le transport et l'incinération des ordures ménagères sont généralement facturés à la tonne. La taxe au poids amène donc logiquement le détenteur des ordures à trier en priorité les déchets lourds et il devrait relativiser l'importance des déchets plastiques.

Le montant de cette taxe est resté inchangé à 40 centimes/kg depuis son introduction.

La taxe de base

Conformément à l'article 32a, al 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, les taxes constituent l'instrument à utiliser pour financer l'élimination des déchets urbains. Le dispositif de taxation comprend une taxe directement proportionnelle à la quantité – au poids – et une taxe de base.

Taux de couverture des charges par :	2016	2017	2018	2019
La taxe au poids (compacteur)	98.10%	100.38%	112.02%	120.49%
La taxe de base (déchetterie)	85.52%	90.40%	93.50%	83.01%
Global des déchets	89.47%	93.43%	99.20%	93.48%

On peut constater avec satisfaction que les mesures mises en place ces dernières années ont une influence durable sur la gestion de nos déchets, qui reste sous bonne maîtrise. Le taux de couverture lié à la taxe au poids, qui dépasse les 100%, bénéficie d'une recharge plus intense des cartes d'accès à la compacteuse, alors que celui lié à la taxe de base a été influencé par la réduction de la taxe de CHF 5.- intervenue au début 2019.

Matériaux récoltés et éliminés

Matériaux	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères (t)	124.02	122.87	123.37	124.73	128.17
Verre (t)	50.01	54.84	50.00	52.90	57.23
Déchets verts (t)	117.10	137.52	135.52	138.90	117.60
Objets encombrants (t)	47.24	28.22	33.06	43.20	44.96
Papier (t)	84.78	74.56	65.76	70.10	71.73
Métaux (t)	28.20	22.88	32.38	15.87	22.47
Bois (t)	65.82	52.31	53.13	50.08	58.80
Inerte non recyclable (m ³)	60.00	59.00	64.00	66.00	78.00
Totaux (hors inerte)	517.17	493.20	493.22	495.78	500.96

On constate une légère augmentation de la quantité totale de nos déchets. Cette évolution est plus marquée dans les catégories « métaux », « bois » et « inerte non recyclable ». Cela est dû à des transformations et des destructions ponctuelles intervenues dans le village. Pour les autres catégories, l'augmentation s'explique par la croissance du nombre d'habitants. L'augmentation de 2 tonnes des

objets encombrants par rapport à 2018 n'est pas marquante. Cette catégorie demeure malgré tout un domaine sous observation. En effet, il est essentiel que l'entier des déchets ménagers passe par la compacteuse et que la benne à objets encombrants ne reçoive pas de sacs poubelles, comme c'est parfois encore malheureusement le cas. Enfin il est à noter que les déchets verts sont en forte réduction, probablement pour des raisons météorologiques, mais aussi par le fait que le nombre de robots tondeurs est croissant.

Quelques chiffres intéressants

- Avant l'introduction de la taxe au poids en 2014, le ratio kg/habitant annuel des ordures ménagères était de 189,7 kg à Bottens. En 2019, le ratio dans notre commune est de 98,6 kg.
- La collecte de vieux vêtements à Bottens a atteint 16'575 kg en 2019.
- La collecte de PET à Bottens en 2019 a atteint 3'136 kg.

Services industriels.

Service des eaux

L'association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) est composée aujourd'hui de 13 communes. Bottens a adhéré en 2014. Elle couvre environ 50% des besoins en eau potable de ses sociétaires. Les situations de sécheresse connues en 2017 et 2018 ont amené notre association à augmenter le prix du m³ d'eau dès 2019 de CHF 0.05. Cette augmentation n'a pas été répercutée par la Commune sur les consommateurs finaux.

La source de la Mine a encore produit en 2019 9'473 m³ au profit de notre commune. Après les travaux de réfection du réservoir, qui auront lieu en principe courant 2020, cette eau sera propriété de l'AIAE.

Chiffres clés

En m ³	2017	2018	2019
Eau source de la Mine	9'763	12'286	9'473
Eau achetée à l'AIAE	72'312	78'826	77'483
Eau facturée aux consommateurs	59'000	60'712	63'649
Eau non-facturée (bâtiments communaux)	2'809	3'032	2'434

Après une année 2018 difficile et un rapport eau achetée / eau vendue particulièrement défavorable, nous avons fait appel à un prestataire spécialisé en recherches de fuites d'eau sur les réseaux communaux. Le système de recherche consiste à placer des capteurs à des points stratégiques du réseau en utilisant les bouches à clé ou des regards. Les capteurs sont tous reliés à un ordinateur qui va récupérer toutes les données. Nous avons ainsi découvert deux fuites importantes sur le domaine privé, l'une de 30 litres/minute et l'autre de 10 litres/minute. Elles ont aussitôt été réparées, mais nous étions déjà au mois de mai. Dès lors ces deux fuites ont également péjoré l'exercice 2019 qui se conclut avec un déficit de 24% contre 29.8% en 2018. D'autres incidents, dont un dans la nuit du 1^{er} août, ont contribué à la perte d'environ 20'000 m³ d'eau dans l'année sous revue.

Sachant qu'un différentiel de 15 à 20% est jugé normal et que deux fuites importantes de 40 litres/minute au total ont été réparées en cours d'année, notre ratio eau achetée/eau vendue est moins préoccupant que l'an dernier. Nous gardons cependant une attention particulière sur l'activité du réservoir en cours de nuit, quand l'utilisation est minimale. Il est également probable que nous ferons à nouveau appel aux prestations de recherches de fuite dans un ou deux ans, notre réseau âgé

nous réservant certainement encore quelques mauvaises surprises. Une bonne nouvelle pour conclure, puisque nous avons encore bénéficié « gratuitement » du produit de la source de la Mine, soit 9'473 m³ d'eau, les travaux de l'AIAE ayant été retardés.

Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal n°2020 -05 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la CoGest ;

décide

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2019 des affaires communales.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf

P. Gerber

